



# RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

JOURNÉES CONTROVERSE :  
PRATIQUES SYLVICOLES ET  
SOCIÉTÉ : UN ACCORD EST-IL  
POSSIBLE ?



SEPTEMBRE 2023

ORGANISATION, MISE EN PLACE

---

SYNTHÈSE DES ATELIERS

---

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

---

PISTES D'ACTIONS



Action ayant bénéficié du concours financier de :



## PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA CONTROVERSE : "PRATIQUES SYLVICOLES ET SOCIÉTÉ, UN ACCORD POSSIBLE ?"

La gestion des forêts et l'utilisation du bois sont des **sujets d'actualité qui peuvent faire polémique**.

En Bourgogne-Franche-Comté, les forêts couvrent **36 % de la région**, c'est une composante importante de l'espace. **Les deux tiers de cette superficie relèvent de l'application d'un document de gestion durable intégrant la valorisation des services environnementaux, économiques et sociaux**. La pratique des loisirs en forêt communale se fait dans le cadre de cette gestion durable et multifonctionnelle.



**Ouvertes au public et d'accès gratuit**, les forêts sont d'apparence libres de circulation. S'y côtoient des pratiquants de sports et de loisirs de nature, des cueilleurs de champignons, des chasseurs, des professionnels forestiers, des affouagistes... **Suivant son activité, chacun perçoit et comprend la forêt à sa façon**.

Ces différents points de vue génèrent parfois des tensions. Peuvent s'opposer la préservation de la biodiversité et la production de bois, la pratique de la randonnée et celle de la chasse, etc. **La médiatisation de certaines exploitations, l'amplification des échanges via les réseaux sociaux, le besoin de nature de la population... peuvent conduire à des incompréhensions voire des tensions contre les acteurs de la forêt**.

Pour autant, et contrairement à une idée reçue selon laquelle la nature appartiendrait à tout le monde, **toute forêt a un propriétaire**. En forêt privée, la fréquentation du public est tolérée par la plupart des propriétaires, mais rien ne les y oblige. En forêt communale, du fait du code forestier, l'accueil du public est recherché « le plus largement possible » **dans le respect des activités forestières, de la protection des peuplements et des mesures pour la sécurité des personnes**.

Par ailleurs, **la forêt et le bois contribuent à lutter contre le changement climatique tout en subissant ces effets**. Les arbres et les sols forestiers séquestrent du carbone. Le bois récolté est une ressource **renouvelable** qui, valorisé sous forme de matériau, stocke du carbone et, sous forme énergétique, se substitue aux énergies fossiles. De la forêt et du bois, naît une économie circulaire et des circuits courts au bénéfice des territoires.

Dans ce contexte, **l'Union régionale des associations de Communes forestières et FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté** ont organisé **trois journées « controverse »** sur le thème **« Pratiques sylvicoles et société, un accord possible ? »**

L'objectif consistait à rassembler les acteurs de la forêt (organismes publics, collectivités, territoires forestiers, associations d'usagers, organismes professionnels, entreprises de la filière forêt-bois) **pour débattre de la controverse** en veillant à une pluralité d'expression pour comprendre les positions des uns et des autres dans un dialogue apaisé.

## ORGANISATION MISE EN PLACE POUR ANIMER CES JOURNÉES



**Tous les acteurs départementaux** (dont les territoires forestiers) concernés par la controverse ont été invités ainsi que les acteurs régionaux représentatifs.

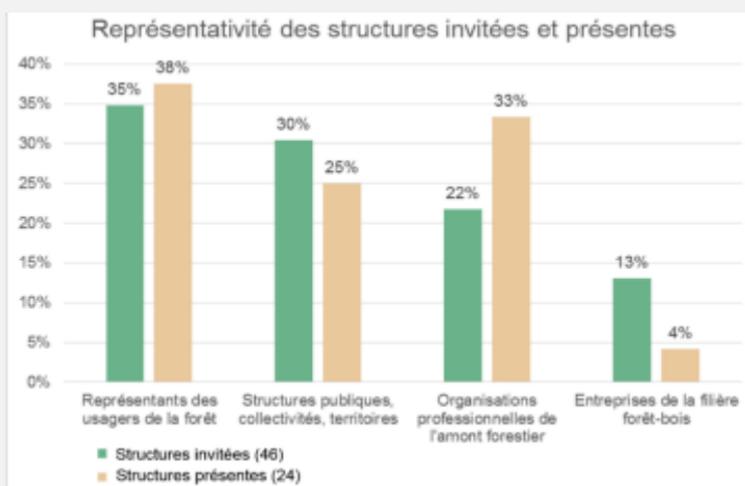
**Le profil des participants était très varié** (ingénieur, technicien, élu, administrateur ou bénévole d'association, salarié du secteur public et du secteur privé) favorisant l'expression d'une pluralité de positions.

**Les structures invitées ont été réparties en quatre catégories :**

- Représentants des usagers de la forêt (clubs de randonnée, comités départementaux de randonnée pédestre / cyclotourisme / équestre, offices de tourisme, associations de protection de l'environnement, fédération de chasse, etc.) ;
- Administrations en charge des forêts (DDT, DRAAF), collectivités (Région, Département), territoires de projets (communautés de communes, pays, PNR) ;
- Organisations professionnelles de la forêt (Communes forestières, FIBOIS BFC, ONF, CNPF, coopératives, chambre d'agriculture, Pro-ETF, etc.) ;
- Entreprises de la filière forêt-bois (scieries, ETF, seconde transformation, etc.).

**Ces 3 journées controverses ont réunies 69 participants** (hors animateurs) représentant 24 types de structures différentes. Parmi celles-ci, la catégorie « territoires » est représentée par 7 entités.

Le graphique ci-dessous illustre la représentativité des types de structures invitées et présentes selon les quatre catégories ci-dessus.



- Chaque catégorie de structures était représentée pour s'exprimer. Néanmoins, la représentation des entreprises de la filière bois forêt-bois était **limitée avec un seul représentant**.
- Les catégories « usagers », « structures publiques » et « organisations professionnelles de l'amont forestier » étaient **respectivement représentées par 9, 6 et 8 organismes**.
- La catégorie « usagers de la forêt » était **bien représentée**.

**Deux ateliers ont été animés en parallèle**, l'un sur les pratiques sylvicoles, l'autre sur les attentes de la société vis-à-vis de la forêt :

**Atelier 1 :  
Les pratiques sylvicoles**

Selon votre structure, quelles sont les interventions les plus marquantes et/ou quelles sont celles qui vous dérangent le plus ?

Selon votre structure, qu'est ce qui serait à améliorer dans les pratiques sylvicoles ?

**Atelier 2 :  
Les attentes de la société sur la forêt**

Selon votre structure, quels sont les usagers ou membres de la société dont les attentes vis-à-vis de la forêt sont les plus légitimes ?

Selon votre structure, quelles sont les pistes d'amélioration pour mieux prendre en compte les attentes de la société sur la forêt ?

Les ateliers étaient suivis d'une table ronde avec trois intervenants : l'ONF, gestionnaire de la forêt publique, un représentant des usagers de la forêt (association de protection de l'environnement) et un élu d'une commune propriétaire de forêt impliquée dans les démarches territoriales forêt-bois.

Pour introduire la table ronde, une **synthèse des ateliers a été présentée**, à laquelle les intervenants **ont réagi avant d'engager un débat avec la salle**.

## SYNTHÈSE DE L'ATELIER CONSACRÉ AUX PRATIQUES SYLVICOLES

L'objectif de l'atelier « pratiques sylvicoles » était de **questionner les participants sur les pratiques sylvicoles qu'ils jugeaient les plus marquantes et de formuler des solutions limitant leurs impacts.**



**Pour les randonneurs, la pratique jugée la plus marquante est la non remise en état des chantiers d'exploitation.**

Les acteurs de la protection de la biodiversité mettent en avant les plantations monospécifiques, les coupes à blanc, les éclaircies importantes, l'exportation des rémanents et le tassement des sols. **Certains gestionnaires forestiers rejoignent les acteurs de la protection de la biodiversité**, ne se reconnaissant pas dans certaines pratiques, en particulier lorsqu'elles dépassent le cadre du code forestier. De la même façon, les représentants des entreprises de travaux forestiers ont précisé la possibilité de se retourner contre celles ne remettant pas en état les lieux après leurs chantiers, tout en souhaitant que soient mises en avant celles qui sont vertueuses de ce point de vue. Enfin, pour eux, le non-respect par les usagers de la forêt des mesures de sécurité affichées par les entreprises (interdiction de pénétration sur les chantiers, non-respect de la signalisation) est une **source d'inquiétude majeure.**

Tous les acteurs reconnaissent la nécessité d'une gestion multifonctionnelle tout en ayant conscience que l'impact perçu des pratiques sylvicoles dépend du niveau de leurs connaissances et de l'usage qu'ils font de la forêt. Ainsi, **il n'est pas toujours évident d'ajuster les différents curseurs de la gestion multifonctionnelle en fonction du contexte.**

Les participants mentionnent également la **forte variabilité territoriale des ressentis vis-à-vis des pratiques sylvicoles.** L'exemple du Morvan ne doit pas faire oublier la grande diversité de contextes forestiers de la région.

Les participants ont **proposé plusieurs solutions pour favoriser le consensus autour de la gestion forestière.**

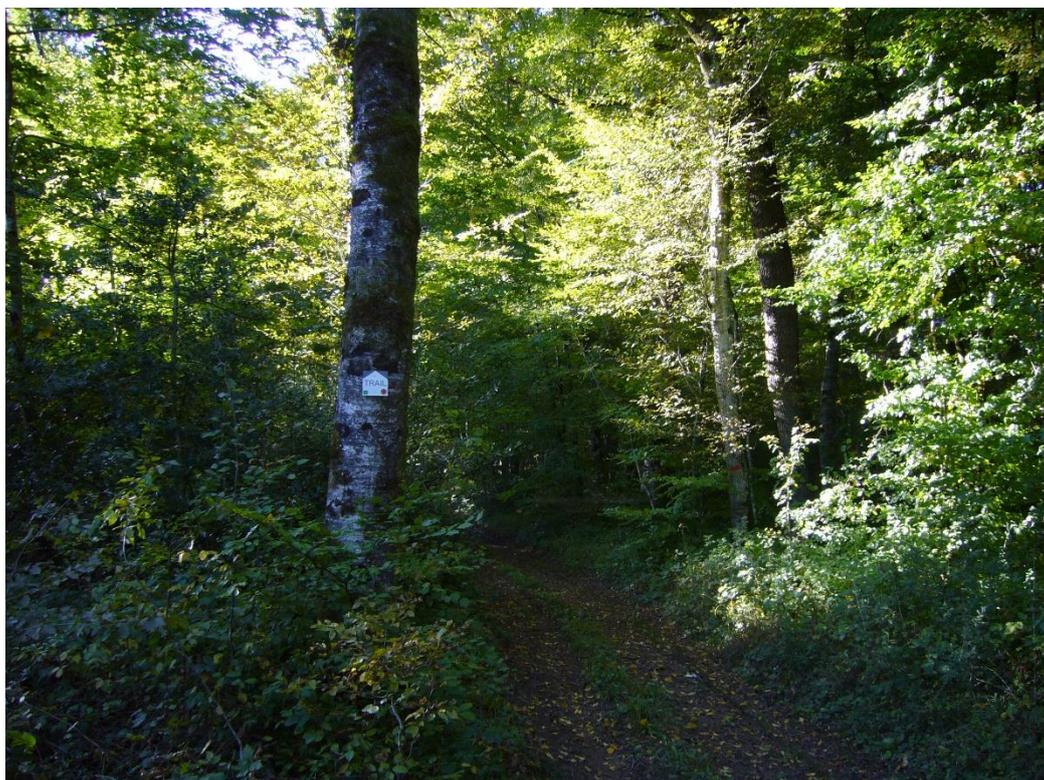
En premier lieu, les représentants des entreprises mentionnent **qu'il faut garder à l'esprit qu'une gestion orientée vers la production de bois est nécessaire pour décarboner l'économie et pour maintenir les emplois liés à la filière forêt-bois.**

Les acteurs de la protection de la biodiversité précisent la **nécessité de diversifier la gestion, de ne pas trop prélever (notamment le bois énergie) et de laisser des forêts en libre évolution pour observer leur réaction face au changement climatique.** Pour les acteurs de la production et de la transformation du bois, une **meilleure valorisation des essences secondaires est souhaitable** pour faciliter leur diversification en forêt.

En ce qui concerne l'accueil du public, la déclaration des chantiers forestiers à une unique entité a été évoquée pour faciliter l'information des randonneurs. Toutefois, les acteurs de l'exploitation forestière précisent la difficulté pour mettre en place cette mesure. De plus, les randonneurs isolés pratiquant leurs loisirs en dehors d'un club sont difficiles à sensibiliser. **La mise en place d'actions de sensibilisation** en laissant des parcelles déperissantes en l'état a également été évoquée.

Pour tous les acteurs, il est nécessaire de **renforcer la communication entre les usagers de la forêt.** Cela faciliterait l'adaptation de la gestion aux nouvelles attentes de la société, tout en la sensibilisant à la réalité des forestiers. Enfin, la question du financement des changements de pratiques est ressortie comme un point central ; tous les participants considérant qu'il faut accompagner les acteurs économiques de la forêt vers des changements de pratiques lorsqu'ils génèrent une perte de revenus.

D'une manière générale, **le changement climatique questionne** sur les actions d'adaptation à mettre en œuvre. Les mesures proposées diffèrent parfois en fonction des acteurs, mais tous partagent les mêmes interrogations et considèrent que **le maintien de l'état boisé doit être la priorité.**



## SYNTHÈSE DE L'ATELIER RELATIF AUX ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

L'objectif de cet atelier était de **recueillir des avis sur les usagers dont les attentes sont les plus légitimes et de dégager les pistes d'amélioration pour mieux prendre en compte les attentes de la société en forêt.**

Pour les représentants des usagers de la forêt, les activités de pleine nature ont explosé, en particulier depuis la COVID. Les forêts sont de plus en plus utilisées pour des activités de loisirs. Les randonneurs, qu'ils soient pédestres, équestres ou cyclos, expriment **des attentes**



**en matière de création d'itinéraires balisés, de leur mise en sécurité** (dépérissement, chablis...), d'une communication sur les chantiers d'exploitation forestière générant des déviations et de la remise en état des sentiers dégradés par les engins d'abattage et de débardage.

Toutefois, ils reconnaissent la **difficulté d'informer les pratiquants de ces activités en dehors de clubs organisés.**

---

**Le défrichement de parcelles boisées pour l'extension de zones industrielles est mal perçu.** La circulation d'engins motorisés (quads, motos...) provoque des nuisances pour les autres usagers et la faune sauvage. **Une association de protection de la nature regrette que la multifonctionnalité soit trop souvent vue sous le prisme de la production et souhaite que la forêt soit prise davantage comme un espace de biodiversité et un habitat pour diverses espèces.**

Les structures publiques (collectivités, territoires, administrations) expriment leur volonté **d'intégrer l'ensemble des attentes des usagers dans la gestion forestière et de prendre en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.** La gestion des forêts du Haut-Jura en futaie jardinée est considérée comme un atout pour la conciliation des usages.

Pour les participants, **les usagers dont les attentes envers la forêt sont les plus légitimes sont leurs propriétaires.** Le modèle économique de la gestion forestière est basé sur la production de bois. Afin de prendre en compte les attentes de la société en forêt, **les revenus liés à la récolte des bois sont indispensables.** Les propriétaires forestiers expriment une forte attente sur la régulation des populations de cervidés, condition indispensable à la reconstitution des peuplements impactés par la crise sanitaire et le changement climatique.

L'enjeu central pour garantir une gestion multifonctionnelle réside dans **la recherche d'un équilibre entre la production de bois, la biodiversité et la pratique des loisirs**. La nécessité d'une mise en sécurité des espaces forestiers les plus fréquentés est mise en avant. **Des lieux d'échange sont à promouvoir** où les collectivités joueraient un rôle d'interface entre les professionnels de la forêt et les usagers habitant les territoires. Afin de mieux faire connaître la forêt et sa gestion, il est indispensable d'aller au-devant des usagers. La forêt peut être perçue comme immuable, **les opérations sylvicoles qui y sont menées sont mal comprises et plus décriées que certaines pratiques agricoles** (destruction de haies...).

Selon les gestionnaires, pour prendre en compte les attentes de la société, il est nécessaire que **les propriétaires forestiers les expriment puis décident des investissements à réaliser**. Les politiques territoriales forestières sont des démarches permettant de renforcer les échanges entre les acteurs et les usagers de la forêt. **Ils sont volontaires pour favoriser la multifonctionnalité mais soulignent les défis auxquels ils sont confrontés** (changements climatiques, dépérissements, équilibre forêt-gibier...).

Selon une structure publique, la mise en œuvre de la gestion et de l'exploitation forestière s'effectue avec de moins en moins de personnel alors que la société demande à la forêt d'assurer davantage de services.

Pour renforcer cette « colonne vertébrale qui lie gestion et exploitation », usagers comme propriétaires ont tous une responsabilité. **Les usagers de la forêt qui bénéficient d'un service gratuit doivent contribuer à tirer l'aval de la filière** (fonction économique qui permet de financer les autres fonctions de la forêt) en utilisant le bois dans la construction et pour se chauffer. *« Évitions que les usagers ne voient, dans la forêt, qu'un lieu de loisirs. Nous devons tous nous impliquer dans la valorisation du bois pour lier celle-ci aux services rendus par la forêt ».*

**Les entreprises de travaux forestiers perçoivent positivement les citoyens qui s'emparent de la forêt** : ils en achètent, créent des groupements forestiers pour se donner les moyens de prendre les décisions de gestion en devenant légitime pour le faire ; en s'intéressant à la gestion, ils deviennent plus ouverts au dialogue et se rendent compte des contraintes. **Mais elles regrettent un retard de communication de la filière forêt-bois.**



## SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

Les intervenants des tables rondes ont **exprimé leur satisfaction sur le format de ces journées controversées**.

Ils ont souligné la qualité du dialogue dans les ateliers. « *C'est une initiative bienvenue car sur le sujet forestier, on a trop eu tendance à faire de l'entre-soi, tant du côté des forestiers que de celui des usagers de la forêt* ».

**Il n'existe pas de réponse clé** en main aux enjeux de la multifonctionnalité, lesquels varient selon les contextes forestiers et territoriaux. **Il est essentiel d'éviter les dogmes et de constituer des « boîtes à outils » pour s'adapter aux différentes situations.**

Pour répondre aux nombreuses attentes de la société (puits de carbone, accueil du public, adaptation au changement climatique, production de bois...), **la forêt doit être gérée**. Sanctuariser cet espace serait un écueil. **La gestion, le renouvellement des peuplements par la réalisation de coupes définitives ou sanitaires constituent des réponses pour adapter les forêts au changement climatique.**

La diversification des modes de gestion, l'introduction de nouvelles essences (en évitant la monoculture) sont à rechercher. Si la mécanisation des exploitations est mal perçue, elle présente toutefois **des avantages pour la récolte de bois de faible valeur et pour sécuriser le métier de bûcheron**. Il faut intégrer cette évolution technique dans les pratiques, en l'accompagnant pour limiter ses impacts (notamment pour préserver les sols forestiers) et amplifier les bonnes pratiques.



**Les intervenants ont souligné la complexité du sujet de la controverse** car il existe une diversité de sylvicultures, **une diversité d'usagers** qui expriment des attentes variées. Dans les deux domaines, des évolutions marquantes sont en cours. **La forêt et les sylviculteurs sont confrontés aux changements climatiques, aux dépérissements, au risque d'incendie, au déséquilibre forêt-gibier...**

Ces évolutions pourraient être de nouvelles sources de tensions en conduisant à l'interdiction de certaines activités en forêt à cause des risques d'incendies ou de chutes d'arbres. D'autre part, **la société s'est également peu à peu « éloignée » de la forêt**, même dans les territoires ruraux, une perte de la « culture forestière » est constatée. Nous sommes passés de la confiance en les « sachants » (forestiers) à une **méconnaissance et une remise en cause réciproque entre public et forestiers**.

Le rôle du « sachant » évolue, il est de plus en plus confronté à des incertitudes liées aux changements climatiques.

De plus, **la société exprime parfois des attentes contradictoires**. Par exemple, l'image d'Épinal de la forêt est la futaie régulière (futaie cathédrale) alors que leurs coupes de régénération sont massivement rejetées. Certains consomment du bois (chauffage, construction, ameublement...) mais s'opposent à sa récolte en forêt. Il faut s'adapter à ces évolutions (de la forêt et des attentes de la société). Dans le contexte sanitaire actuel, il sera sans doute **nécessaire d'anticiper les interventions marquantes en forêt pour informer les usagers avant leur mise en œuvre**.

Inscrite au patrimoine privé de la commune, la forêt communale n'est pas un bien commun. Elle relève de l'intérêt général à travers les responsabilités qu'exercent les propriétaires pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle. **Le financement de la gestion forestière repose sur la production de bois**. Pourtant, la forêt produit également des aménités qui bénéficient à toute la société, lesquelles – sans faire l'objet de rémunération – nécessitent des travaux d'entretien pour maintenir les fonctions de la forêt. **À travers France 2030, l'État apporte un soutien financier aux propriétaires pour renouveler leurs forêts en les adaptant au changement climatique**.

Certains intervenants regrettent que la régénération naturelle ne soient pas suffisamment prise en compte dans ces dispositifs de soutien.

**Les échanges ont également porté sur l'information et la communication vers les usagers.**

La communication passe autant par la transmission d'informations que par une écoute des interlocuteurs.

**Tant qu'il y a du lien, du dialogue, de la proximité, il n'y a pas de problème.**

Pour faciliter ce dialogue, des pistes ont été mises en avant : installation à l'ONF de référents « dialogue forêt-société », mise en place de « comités de massif » sur la gestion des forêts domaniales, acquisition de forêts par les communes qui ne sont pas propriétaires pour **sensibiliser élus et habitants aux décisions de gestion d'un patrimoine forestier**. Les grandes orientations des politiques forestières sont prises aux niveaux national et régional. L'échelle locale n'est pas à négliger pour autant et peut permettre de sortir des « jeux d'acteurs » en se confrontant à des réalités de terrain.



Enfin, la question des priorités a été soulevée. **Il est utile de définir ce qui est attendu de la forêt**, de se mettre d'accord sur les fonctions qui lui sont affectées pour ensuite vérifier qu'usages et fonctions sont compatibles. Les attentes individuelles ne pourront être prises en compte. **Les usagers doivent se regrouper en structures organisées (associations)** pour les représenter et relayer leurs attentes. Les associations représentant les usagers souhaitent s'exprimer lors de la définition des grandes orientations de la gestion forestière et pas nécessairement dans les décisions de gestion qui relèvent des prérogatives des propriétaires.

## PISTES D' ACTIONS ET RECOMMANDATIONS

### Dialogue forêt-société :

- Mettre en avant la **responsabilité individuelle** de chaque usager qui, en valorisant le bois (construction, chauffage), contribue à conforter les services rendus par la forêt ;
- **Élargir le débat** entre les parties prenantes s'intéressant à la forêt pour continuer à faire de la pédagogie, développer une culture de l'anticipation (des enjeux, des risques, des solutions techniques...) et une culture forestière ;
- **Privilégier les fonctions de la forêt** qui doivent rester prioritaires devant les usages, sans les opposer pour autant ;
- **Communiquer et échanger** vers les responsables des associations organisant des activités de loisirs en forêt, lesquels sont des points d'appui pour recueillir des informations ou relayer des messages auprès de leurs adhérents ;
- **S'appuyer sur les offices de tourisme** pour faciliter le lien avec les associations d'usagers de la forêt ;
- **Renouveler les rencontres** « journée controverse » pour favoriser les échanges entre les parties prenantes s'intéressant à la forêt aux échelles départementales ;
- **Sensibiliser les scolaires** aux enjeux de la gestion forestière ;
- **Dresser un bilan des dispositifs** « référents dialogue forêt-société » et « comités de massif » pour envisager l'opportunité de leur déploiement ;
- **Communiquer, y compris sur les réseaux sociaux**, sur les métiers de la filière, les opérations sylvicoles marquantes, sur le rôle des acteurs et sur les droits et devoirs des usagers en forêt.



## Gestion et exploitation forestière :

- **Optimiser les interventions** en forêt pour en minimiser les impacts ;
- **Définir une boîte à outils** pour les propriétaires et leurs gestionnaires afin d'adapter la forêt aux changements climatiques en tenant compte des contextes territoriaux ;
- **Sensibiliser les communes**, qui décident des modes de vente, aux avantages de commercialiser du bois façonné pour choisir les entreprises de travaux forestiers intervenant en forêt ;
- **Impliquer davantage les propriétaires et leur gestionnaire** dans la mise en œuvre et le suivi de l'exploitation forestière : état des lieux, réception des chantiers, remise en état des chemins dégradés ;
- **Rémunérer en conséquence** les entreprises de travaux forestiers pour intégrer dans leur coût le temps nécessaire à la remise en état des chemins en cas de dégradation ;
- **Construire des dispositifs de soutien financier** à la régénération naturelle.

## Activités de loisirs en forêt :

- **Mutualiser** l'utilisation des sentiers de randonnée pour chaque catégorie d'usager (équestre, pédestre, cyclo), évitant de démultiplier les chemins ;
- **Conserver** des parcelles boisées témoins du dépérissement des peuplements pour communiquer sur les effets du changement climatique ;
- **Inciter** les usagers « itinérants » à pratiquer leur activité au sein d'une structure organisée (club, association).